

## **Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne**

Sous la présidence de la Région Ile-de France, représentée par Madame Wortham, conseillère régionale, la séance du deuxième comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » est ouverte.

Monsieur Saint-Bonnet, directeur de la base de plein air et de loisirs (BPAL), accueille les participants et rappelle les principales caractéristiques de cette base régionale.

Madame Wortham revient tout d'abord sur la réunion précédente, qui s'est déroulée au mois de juillet 2008 à Congis-sur-Thérouanne, et résume brièvement les points qui avaient été abordés à cette occasion (explication de la démarche Natura 2000 et caractéristiques générales du site « boucles de la Marne »). Puis, la présidente du comité de pilotage introduit l'objet de la réunion du jour :

- la présentation du diagnostic socio-économique,
- la présentation de l'avancement du diagnostic écologique,

et laisse la parole à Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, et à Laurent Spanneut, chargé d'étude au sein de la société Ecosphère.

Après un rapide rappel de la démarche Natura 2000 et des principales caractéristiques du site, Laurent Spanneut et Benoît Lelaure présentent les résultats des travaux qui ont été menés durant les 8 derniers mois.

Un diagnostic socio-économique a été élaboré en combinant des informations tirées d'études antérieures et d'entretiens avec les principaux acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis :

- d'établir un premier contact avec les acteurs du site, de les informer sur le réseau Natura 2000 et sur l'intérêt écologique du territoire ;
- d'identifier les acteurs susceptibles de signer la charte ou les contrats Natura 2000 et de leur apporter de l'information sur les outils dont ils peuvent bénéficier ;
- de lister les activités en cours sur le territoire et de comprendre leurs enjeux et leur fonctionnement ;
- d'identifier les effets des activités humaines sur l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt européen et de mettre en avant les pratiques qui pourront être intégrées dans le cadre du programme d'actions du Docob ;

Ainsi, les activités, agricoles, sylvicoles, fluviales, touristiques, cynégétiques, piscicoles et d'extraction de granulats ont été décrites à travers de multiples cartes.

Puis, Laurent Spanneut est revenu sur le cortège avifaunistique qui fréquente la zone de protection spéciale. Fruit d'un travail de synthèse des données connues, il a caractérisé le peuplement ornithologique du site Natura 2000 et dressé la liste des espèces qui feront l'objet d'une attention particulière (réalisation de « fiche espèce ») lors des prospections du printemps.

Après la présentation, un temps d'échange entre les participants a permis à chacun de s'exprimer sur le travail réalisé :

Monsieur Lenfant, maire de Charmentray, et monsieur Loiseau de Dampmart, se demandent si les actions menées dans le cadre de Natura 2000 ne vont pas favoriser la prolifération des goélands et des mouettes qui posent déjà beaucoup de problèmes (prédation sur le gibier, problèmes sanitaires). Laurent Spanneut précise tout d'abord que les effectifs varient en fonction de la période de l'année. Les goélands sont plus nombreux l'hiver et ne se reproduisent pas sur le site. Leur présence est due, au moins en partie, à l'existence de décharges où ils vont se nourrir pendant l'hiver. Les mouettes rieuses quant à elles se reproduisent sur le site sur les petites îles dénudées situées au milieu des plans d'eau. La reproduction de la Mouette mélanocéphale (quelques dizaines de couple) est liée à la présence de la Mouette rieuse (plus abondante), en effet la Mouette mélanocéphale va s'installer dans les colonies de Mouettes rieuses. Les actions qui pourront être menées pour favoriser le

développement de la Mouette mélanocéphale (inscrite à l'annexe I) ne devrait pas favoriser la prolifération des goélands car ceux-ci ne se reproduisent pas en Ile-de-France et ne s'installent pas dans les colonies de mouette. S'agissant de leur alimentation, les Mouettes mélanocéphales se nourrissent principalement de lombrics.

Benoît Lelaure précise qu'aucunes actions visant à favoriser les populations de goélands ne sera prévue dans le cadre du document d'objectifs.

Francis Elu, maire de Congis-sur-Thérouanne, rappelle, en prenant exemple de l'action menée par sa commune pour l'aménagement du domaine régional du Grand-Voyeux, que la concertation est indispensable dans la réalisation de ce type de projet.

Monsieur Barat, maire de Jablines, souhaite avoir des précisions sur le classement en réserve naturelle régionale (RNR) de la BPAL. Nicolas Boulard de l'Agence des espaces verts donne des informations sur la définition d'une réserve naturelle régionale et rappelle la volonté de la Région de réaliser un inventaire global du patrimoine naturel à l'intérieur de ses bases de loisirs. Colette Huot-Daubremont, directrice du CORIF, explique alors que l'association souhaiterait proposer à la Région une réflexion sur la possibilité d'un tel classement. Elle précise que ce projet en est à son début et que des inventaires complémentaires ont été menés pour approfondir les connaissances naturalistes sur ce secteur. Une réunion de présentation du projet au syndicat mixte de la base est programmée pour juin. Monsieur Saint-Bonnet, directeur de la BPAL, précise que la base mène actuellement une étude stratégique sur les voies de diversifications possibles pour augmenter la fréquentation du site et sa rentabilité et qu'il ne faudrait pas qu'un classement compromette certains projets. Monsieur Saint-Bonnet souhaite que l'étude stratégique puisse être menée jusqu'à son terme avant que les aspects environnementaux ne soient traités. Nicolas Boulard et Geneviève Wortham verts interviennent et proposent qu'une réunion tripartite (AEV/Région, CORIF, syndicat de la BPAL) soit organisée autour de cette question avant la fin de l'étude stratégique. La proposition est finalement retenue. Monsieur Pruvost de la DDEA souligne que Natura 2000 est un outil contractuel différent d'une RNR et que le document d'objectifs n'a pas vocation à prendre en compte les résultats de l'étude stratégique menée actuellement par la BPAL.

D'autre part, monsieur Pruvost souhaite que soit précisé dans le document la notion de perturbation et celle de dérangement comme recommandé dans l'arrêté pris par le préfet à ce sujet. Monsieur Lelaure prend note et rédigera un paragraphe à ce sujet.

Monsieur Ailloux, de la mairie de Thorigny, aborde le problème des dérangements liés à la fréquentation de la forêt de Vallières par des engins motorisés (quads, motos). Il voudrait savoir comment on peut stopper ce fléau. Monsieur Lelaure répond que Natura 2000 n'apporte aucune solution à ce problème. D'autres outils existent, il faut notamment que les communes prennent des arrêtés pour interdire cette pratique. Malheureusement la difficulté réside dans l'application de ces arrêtés.

Monsieur Lamarche, de l'ONEMA, demande que soit pris en compte dans le DOCOB l'enjeu « eau » car la base de loisirs fait partie des six masses d'eau de Seine-et-Marne qui font l'objet d'un suivi des populations piscicoles. Un inventaire est prévu en 2011.

Marie-Pierre Pinon de la fédération de pêche met en avant la nécessité de réaliser des inventaires de qualité pour avoir un état des lieux initial le plus exhaustif possible. Elle évoque ensuite les fortes perturbations provoquées sur les milieux par les rabattements de nappes phréatiques pratiquées pour permettre l'extraction de granulats.

Olivier Gabens, de l'Unicem, prend alors la parole et précise que les rabattements de nappe sont interdits sauf dans des cas très particuliers après autorisation.

Monsieur Duez, de la DRIRE, rectifie ce qui a été dit lors de la présentation. Il y a 5 sites en cours d'exploitation dans la zone Natura 2000 et non 3 soit environ 350 ha avec une échéance en 2011-2013 pour 4 d'entre eux. Il insiste sur les efforts de réaménagement réalisés pour rendre les anciennes carrières les plus attractives possibles pour les oiseaux. Enfin, monsieur Duez informe les participants que le schéma départemental des carrières doit être revu en 2010 et que les informations relatives au travail réalisé dans le docob pourront être utilisées lors de la rédaction de ce schéma.

Par ailleurs, monsieur Gabens fait remarquer que les carrières ne sont pas nécessairement propriétaires des terrains qu'ils exploitent.

Laurent Spanneut explique que les projets d'extension de carrière sont soumis à étude d'incidence et que cette étude doit conclure sur les conséquences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Laurent Spanneut précise, pour conclure, que les réaménagements des carrières dédiés aux oiseaux donnent des résultats positifs pour l'avifaune très rapidement.

Monsieur Pruvost, de la DDEA, précise que, pour le moment, les études d'incidences doivent avoir lieu pour les projets soumis à étude d'impact. Mais la réglementation est en train d'évoluer à ce sujet. Monsieur Lelaure rappelle qu'une évaluation environnementale est nécessaire lors de la révision des documents d'urbanisme des communes ayant une partie de leur territoire classée Natura 2000.

Madame Lavallart de la DIREN précise que la liste des projets soumis à évaluation devrait être rendue publique prochainement. Benoît Lelaure s'engage à communiquer aux élus cette liste.

La question de la structure foncière de la forêt des Vallières est évoquée. Sébastien Trésonne de l'AEV répond que la forêt est principalement publique, Nicolas Boulard fait remarquer que le plan d'aménagement de la forêt doit être révisé en 2013.

Après ces échanges, la séance est levée.

Après un déjeuner pris sur la base de loisirs, monsieur Demontgel, responsable technique de la base, a exposé les principes de la gestion différenciée mis en œuvre pour gérer les espaces verts entourant les plans d'eau. Cette présentation fut l'occasion de discuter des points forts et des points faibles de ce mode de gestion et de souligner l'importance d'informer le public sur ce sujet. Puis Yves David, du CORIF, a donné des informations sur l'action du CORIF (bagage etc...) et sur les espèces d'oiseaux fréquentant la base de loisirs. Au cours d'une courte accalmie, les participants ont pu faire quelques observations ornithologiques des espèces qui ont bien voulu se montrer ce jour là.